

Compte rendu **CAFE MATIN**

Charleville Mezières

Février-2020

Intervenant : Dirsite

| Catégorie         | Questions / Remontées  | Réponses/ Actions   |
|-------------------|--|---|
| <p><b>R.H</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut-on disposer de nos heures complémentaires ?</li> <li>• Lors d'une grossesse, si un rendez-vous a lieu sur une semaine en 38H est-ce que les 3 heures supplémentaires sont comptées quand même ?</li> <li>• Aurons nous les feuilles d'heures modulable chaque moi ?</li> <li>• Serait-il possible d'avoir une prime d'assiduité ?</li> <li>• Certains écourtent leurs appels pour avoir une meilleure prime et cela crée des appels difficiles derrière.</li> <li>• Est-il possible que l'on nous paye les congés payés si on ne les prend pas?</li> <li>• Lorsque nous sommes absents à cause de la neige par exemple, sommes-nous payés ?</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les heures complémentaires sont disponibles sur le tableau d'heure modulable. Vous pouvez demander à poser 1 journée ou 2 demi-journées, la validation dépend du management. Le reste des heures est utilisable par la société selon les flux, les heures restantes seront payées en février.</li> <li>• Je reviendrai vers vous pour ce point. Cependant pour un arrêt de travail classique vous perdez les heures supplémentaires.</li> <li>• Nous allons tout faire pour vous les fournir à temps chaque mois.</li> <li>• La prime de performance prend déjà en compte l'assiduité.</li> <li>• Nous allons voir pour prendre des mesures.</li> <li>• Les congés payés sont à poser obligatoirement, si vous ne les poser pas dans l'année ils sont reconduit l'année suivante.</li> <li>• Non, cela est considéré comme une absence injustifiée. Cependant vous pouvez demander à ce que votre journée soit prise dans vos CP ou dans vos heures modulables, mais une fois de plus soumis à la validation du management.</li> </ul> |

| Catégorie                       | Questions / Remontées  | Réponses/ Actions   |
|---------------------------------|--|---|
| <b>MANAGEMENT</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand aurons-nous les réponses pour les congés d'été ?</li> <li>• Est-il possible de simplifier le tableau des congés ?</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez poser 4 semaines sur la période du 1er mai au 31 octobre, soit 2 semaines consécutives et 2 semaines à poser comme vous voulez. La réponse doit être apportée le 27 avril. Si vous ne posez pas de congés sur cette période, il faut faire un courrier indiquant que vous ne posez pas de congés sur cette période de votre plein gré.</li> <li>• Nous allons voir avec Aude et Eglantine. Je vous invite à aller sur my intelcia, le site est complet vous avez d'ailleurs accès aux congés.</li> </ul> |
| <b>ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous n'avons plus de lingettes pour nettoyer les postes, quand est-ce nous les aurons à nouveau ?</li> <li>• Des mesures vont être mises en place pour le coronavirus ?</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une commande est passée chaque mois.</li> <li>• Oui, nous avons demandé du gel hydro alcoolique pour chaque site.</li> </ul>   |
| <b>OUTILS DE TRAVAIL</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nouveaux casques sont moins bien que les anciens que faire ?</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les casques doivent être fournis par l'ANTS, ceux-ci ont été fournis par Intelcia. Je dois voir avec Eglantine, et au besoin nous changerons de fournisseur. En cas de soucis, remonter l'information à vos sups.</li> </ul>   |
| <b>Autres</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a-t-il un site internet pour consulter les avantages que nous avons ?</li> <li>• Serait-il possible d'avoir accès au parking? Car le stationnement est payant sur Charleville.</li> <li>• Quand est-ce qu'on aura nos chèques Cadoc ?</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La question sera transmise aux délégués du personnel. A l'avenir vous pourrez demander des renseignements à vos représentants de site : Frédéric Chauveau Beaubaton et Alison Bigorgne.</li> <li>• Nous remontons l'information au CE, ce sont les délégués du personnel qui négocient.</li> <li>• Deux distributions sont prévues : une en été et une à Noël, mais cela dépend des dépenses du CSE.</li> </ul>  |